

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre du mois de janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Virginie GIROD, Maire.

Présents :

Mesdames Eliane DUTHEL, Virginie GIROD, Laurence HOTTE, Coralia LÉGAUT, Catherine MARTHOUD, Peggy MARTIN, Jeannick PITICCO

Messieurs Michel CHALANSONNET, Paul CLAVIER, Lionel COMPASSI, Laurent PERRAUD, Joël MILLION-ROUSSEAU, Frédéric VERRON

Absent excusé : Frédéric WAGON (pouvoir à Eliane DUTHEL).

Secrétaire de séance : Michel CHALANSONNET est désigné et accepte cette fonction.

Date de la convocation : 18/01/2023

Date d'affichage : 18/01/2023

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Validation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2022.
- 2- Délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention SOCLE du Conseil Savoie Mont Blanc (approbation du plan de développement de la lecture publique 2022-2027).
- 3- Délibération d'ouverture anticipée de crédits pour paiement des factures d'investissement.
- 4- Délibération modification du règlement de la salle des fêtes.
- 5- Présentation de l'application PanneauPocket.
- 6- Point sur les commissions communales.
- 7- Point sur les commissions de la CCY.
- 8- Questions diverses.

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

1 / Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2022

Madame le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 20 décembre 2022 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après lecture, les modifications apportées selon les remarques de Mesdames Coralia LÉGAUT, Catherine MARTHOUD et Monsieur Laurent PERRAUD.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité et sera affiché dans la semaine qui suit la présente réunion.

2 / Délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention SOCLE du Conseil Savoie Mont Blanc (approbation du plan de développement de la lecture publique 2022-2027)

Madame le Maire rappelle que Savoie-biblio existe dans sa forme bi-départementale depuis plus de 20 ans. Cette particularité structurelle unique en France est constitutive de son identité, de ses ambitions et de son importante capacité d'action. A l'image des autres bibliothèques départementales, ses missions, historiquement tournées vers le prêt de collections aux bibliothèques, se sont considérablement étoffées et ouvertes pour s'orienter vers :

→ Un rôle d'ingénierie culturelle territoriale auprès de toutes les collectivités ou groupements de collectivités : diagnostic, étude d'impact, expertise technique, stratégie de développement, accompagnement au projet de territoire, prospective, formation.

→ Une fonction d'animation et de structuration du territoire : vecteur de liens entre bibliothèques et réseaux, impulsion partenariale avec de multiples acteurs locaux, démarche participative et de co-construction.

→ Une relation plus directe aux habitants dans une optique de diffusion culturelle élargie, tout en positionnant les bibliothèques comme relais des services offerts à la population.

La loi « Bibliothèques » (*LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique*) a conforté cet élargissement des missions des bibliothèques départementales en les inscrivant dans un chapitre intitulé « Soutenir le développement de la lecture publique ». C'est dans cette dimension forte que s'inscrit Savoie-biblio, en élaborant un schéma ou plan de développement de lecture publique (PDLP) singulier, adapté aux territoires savoyards et hauts-savoyards, à leurs spécificités et à leurs besoins.

Madame Catherine MARTHOUD ajoute que le renouvellement sera avec un complément apporté aux œuvres numériques. Elle précise aussi qu'environ 600 œuvres font la rotation sur notre commune chaque année.

A cet effet, une convention SOCLE est proposée et le Conseil Municipal doit adopter une délibération autorisant la signature par Madame Le Maire de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention SOCLE du Conseil Savoie Mont Blanc 2022-2027.

3 / Délibération d'ouverture anticipée de crédits pour paiement des factures d'investissement

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant,

engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

M14 budget communal

Madame Catherine MARTHOUD rappelle que les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Objet de la dépense	Montant de la dépense	Article
Aménagement parking des 4 chemins	17 015 €	2158
Vidéo protection	59 000 €	2188
Modification du PLU	1 200€	202
Acquisition terrain lac CEN/ Commune	314€	2111

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote : contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4 / Délibération modification du règlement de la salle des fêtes

Madame Coralia LÉGAUT explique qu'il serait important de rajouter un point au règlement de la salle des fêtes concernant l'utilisation des évacuations, suite à la mauvaise utilisation par les locataires.

Il convient donc de délibérer pour modifier le règlement de la salle. Phrase ajoutée « Il est interdit de jeter les huiles de friture, les lingettes nettoyantes, les protections hygiéniques ou tout autre objet dans les évacuations. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** la modification apportée au règlement de la salle des fêtes.

5 / Présentation de l'application PanneauPocket

Madame Catherine MARTHOUD présente l'application PanneauPocket. Il s'agit d'une application mobile, d'informations et d'alertes, simple et efficace en temps réel. Elle est gratuite pour les habitants et sans publicité.

Pour information, l'application est déjà utilisée par plusieurs communes du canton.

Le tarif d'adhésion varie selon la durée et l'adhésion de la commune à l'AMRF « Association des Maires Ruraux de France ».

Madame le Maire préconise de vérifier si la commune est adhérente à l'AMRF afin de pouvoir bénéficier du tarif préférentiel.

Le Conseil Municipal adopte la démarche à l'unanimité.

6 / Point sur les commissions communales

> Commission communication : Madame Catherine MARTHOUD

- Le bulletin municipal est édité et la distribution est en cours.
 - Madame Laurence HOTTE souhaite que la commune adhère à la version PRO du logiciel Canva afin d'améliorer la qualité du flash info et du bulletin . Elle se charge de faire le devis et de le présenter lors des prochaines séances du Conseil Municipal.
 - Concernant la rédaction du bulletin, la commission souhaite que les informations soient remontées régulièrement par les autres commissions afin d'éviter la transmission annuelle.
- ✓ Madame le Maire souligne le travail laborieux de la commission et la remercie.

> Commission travaux : Monsieur Laurent PERRAUD

- Messieurs Laurent PERRAUD et Joël MILLION-ROUSSEAU assisteront à la rencontre entre Entreprises de travaux forestiers et Élus prévue le 27 janvier 2023 à Montmélian afin d'aborder les sujets sur la réglementation forestière, les coupes de bois et la voirie.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu ce jour un représentant de l'ONF (Office National des Forêts) qui a expliqué que les coupes de bois restent compliquées à réaliser dans notre secteur.

- Le 2 février 2023 un rendez-vous est prévu à la Servagette avec ENEDIS au sujet de l'enfouissement des câbles.
- Le 19 janvier 2023 a eu lieu une réunion de préparation des travaux sur le réseau d'eau potable organisée par la Communauté de Communes de Yenne et le bureau de Profils Études. La reprise des travaux est prévue le 15 mars 2023 sous réserve de l'avancement des travaux de sécurisation des falaises de la Colombière de la RD 991. Une réunion publique sera organisée le 02 mars 2023.
- La communication pendant les travaux sera assurée par la CCY.
- La commune profite de ces travaux pour modifier les canalisations d'assainissement et mettre au norme la défense incendie.
- Des demandes de subventions sont envoyées dans le cadre de la DETR/DSIL et une autre demande sera envoyée ultérieurement à la Région AURA. Une copie sera adressée à Monsieur le Sénateur Cédric VIAL.

Discussion :

Madame Peggy MARTIN s'interroge sur les travaux de sécurisation du rocher qui menace de tomber au dessus de TABA.

Monsieur Laurent PERRAUD explique que les services du département sont informés de la situation et qu'une demande de subvention pour les travaux et une étude sont en cours.

> Commission scolaire : Madame Coralia LÉGAUT

- Réunion avec l'équipe de la pause méridienne (commune + CCY) le lundi 16 janvier 2023 : rappel du contexte de la mise en place de ce service avec une volonté de mutualiser les missions pour harmoniser ce temps d'accueil, valoriser les compétences des agents et assurer un suivi de l'agent avec un groupe d'enfants (personne repère).
- Grève le jeudi 19 janvier 2023 : l'ensemble des enseignantes et du personnel communal de l'école était en grève : pas de service minimum proposé et la référente cantine a désinscrit tous les enfants inscrits ce jour.

Les agents du secrétariat et technique étaient présents.

Un nouveau mouvement de grève est prévu le mardi 31 janvier 2023.

Discussion :

- Monsieur Lionel COMPASSI revient sur la communication pendant le mouvement de grève via le blog scolaire. Il explique que c'était compliqué pour les parents de comprendre le fonctionnement des différentes instances.

Madame Coralie LÉGAUT rappelle que la commission scolaire a énormément travaillé sur ce point, et que la communication ne peut pas être centralisée car chaque instance (école, communauté de communes ou commune) est compétente dans un domaine.

Madame le Maire rappelle que les professeurs des écoles et les agents de la communauté de communes doivent se signaler 48 heures avant la grève.

Madame Laurence HOTTE précise que le but d'un mouvement de grève est de déranger.

- Monsieur Lionel COMPASSI souhaite des précisions sur le fait que les enfants n'aient pas de pain à table pendant le repas et qu'il est proposé à la fin.

Madame Coralie LÉGAUT posera la question lors de la prochaine réunion de la pause méridienne et invite Monsieur Lionel COMPASSI à poser la question aussi au prochain conseil d'école via les parents délégués.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le but est que l'enfant arrive à goûter à la totalité de son repas et qu'il ne se rassasie pas en mangeant que du pain. La consigne est étendue dans le canton.

> *Commission personnel : Madame Coralie LÉGAUT*

- Une commission personnel a eu lieu le 17 janvier 2023 pour élaborer la fiche de poste en vue de la publication de poste pour le secrétariat afin d'anticiper le départ de Sophie Duchêne.

- Réunion avec le personnel de l'école le 23 janvier 2023 afin de proposer un plan de formation pour l'année 2023, faire le point sur les adhésions et l'utilisation du CNAS et le service Minimum d'accueil.

> *Commission patrimoine et tourisme : Monsieur Frédéric VERRON*

- Une réunion de la commission sera fixée fin février. **Fixée le 6 mars à 18h30** (ajout CM du 28/02/2023)

- Monsieur Lionel COMPASSI rencontrera une entreprise afin de faire un devis pour la rénovation de la « Pieta » le 27 janvier 2023.

> *Commission urbanisme : Monsieur Frédéric VERRON*

Une réunion est prévue le 9 février 2023 afin de traiter les dossiers d'urbanisme qui nécessitent une décision de la commission.

Un Compte Rendu de la réunion sera présenté ultérieurement.

7 / Point sur les commissions de la CCY

Pas de réunions en commission sur cette période.

8 / Questions diverses

◆ Monsieur Frédéric VERRON revient sur un autre incident de chasse signalé sur la commune le 14 janvier 2023. Un courrier a déjà été envoyé à la fédération départementale de chasse sans réponse à ce jour. Une relance sera faite afin de demander à la fédération d'intervenir auprès des chasseurs.

◆ Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil Municipal qu'une étude est en cours par AGATE pour régulariser la route de la Source.

◆ Madame Jeannick PITICCO : réunion le 19 janvier 2023 avec les associations dans le cadre de la préparation de la fête du village. L'association « le Farou » apporte la trésorerie pour cette fête.

Madame le Maire précise que le CEN (Conservatoire d' Espaces Naturels) n'est pas favorable au lancement du feu d'artifice depuis les lacs.

Une autre réunion est prévue le 23 février 2023 pour les nouveaux points d'avancement sur ce dossier.

◆ Madame Catherine MARTHOUD a assisté à une visio conférence animée par AGATE sur le thème des finances 2023-2024. Des modifications seront apportées à la taxe d'habitation et à l'impôt foncier.

◆ Madame le Maire a rencontré des représentants de Natura 2000 et du CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) afin de programmer une rencontre avec les représentants des terrains sur la commune. La date de la réunion sera définie ultérieurement.

◆ Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bail commercial a été signé entre la société Pachamama et la Communauté de Communes de Yenne pour la gestion du camping des lacs.

◆ Madame le Maire soulève une problématique concernant la gestion des chiens errants et des chiens tenus sans laisse suite au courrier et passage d'administrés en mairie.

◆ Retour sur la cérémonie des vœux : Madame le Maire remercie tous les conseillers pour leur présence et investissement pour la réussite de cet agréable moment. Cela confirme l'implication et l'union de l'équipe.

Les remerciements s'adressent aussi à Madame la Députée et Monsieur le Conseiller Départemental et aux agents communaux présents.

La séance est levée à 21h20

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Affiché le

Le secrétaire de séance,
Michel CHALANSONNET



Le Maire,
Virginie GIROD

